



ZOOM sur le FONCIER

Bulletin trimestriel d'information foncière au Burkina Faso N° 00 - Mai 2015



Les administrateurs et les experts du secrétariat exécutif de l'ONF-BF



FAIRE DU FONCIER UN FACTEUR DE DEVELOPPEMENT DURABLE AU BURKINA FASO

SOMMAIRE

- **Editorial**page 2
- **Information sur une thématique spécifique prioritaire**
 - **La situation des Services fonciers ruraux (SFR) dans le contexte de la transition** pages 3-4
- **Dossier spécial**
 - **Le foncier : les attentes des acteurs vis-à-vis de l'ONF-BF** pages 5-6
- Agenda**
 - **Présentation générale de l'ONF-BF**
 - **Processus de création, mission, attributions** pages 7-8
 - **Portrait du PCA et des experts du S.E.** pages 8-10
 - **BREVES**page 10
 - **La Directrice régionale de l'USAID visite l'ONF - BF**
 - **USAID Washington: Timothy FELLA prend contact avec l'ONF-BF**
 - **Base de données des acteurs du foncier**

Agenda

Lancement officiel du PGO de l'ONF-BF.

Le lancement officiel du Programme Quinquennal d'Observation (PQO) de l'ONF-BF est prévu pour le mardi 16 juin 2015. La Cérémonie est placée sous la présidence du Ministre de l'Agriculture des Ressources Halieutiques de l'Assainissement et de la Sécurité Alimentaire (MARHASA) et connaîtra la présence de l'Ambassadeur des Etats Unis, Son Excellence Tulinabo MUSHENGUI. A cette occasion, le site web de l'ONF-BF sera lancé officiellement et il sera également procédé à la remise des prix aux lauréats du concours de logotype et de la charte graphique.

Avec l'appui de



Editorial

Ceci est le Numéro 00 de « ZOOM sur le FONCIER », le trimestriel d'informations de l'Observatoire National du Foncier au Burkina Faso (ONF-BF) dont la mission est de contribuer à l'amélioration de la gouvernance foncière à travers la production et la diffusion d'informations foncières en vue de faire du foncier, un facteur de développement durable.



L'ONF-BF est une association regroupant une centaine de membres et dirigée par un Conseil d'Administration (CA) de 19 membres. Son ambition est d'être un partenaire de premier plan des acteurs de la chaîne foncière, notamment en matière de mise à disposition de données foncières au profit d'une meilleure gouvernance foncière au Burkina Faso.

Aussi, « ZOOM sur le FONCIER » se positionne comme un relais d'informations analysées sur différentes problématiques foncières à l'attention de tous les acteurs du foncier tant au niveau rural qu'au niveau urbain.

A cet effet, votre bulletin en collaboration avec les acteurs de la chaîne foncière vous proposera périodiquement, les rubriques telles que : « Information sur une thématique spécifique prioritaire », « Le chiffre », « Dossier spécial », « L'acteur du trimestre », « Point de vue » ainsi que des « Brèves », en somme, toute l'actualité relative au secteur du foncier.

Cependant, ce numéro consacre ses pages principalement à une présentation de l'ONF-BF à travers les différentes étapes du processus ayant abouti à sa mise en place, les hommes et les femmes en charge de la mise en œuvre des activités ainsi que les attentes des acteurs de foncier vis-à-vis de l'ONF-BF ■

Bonne lecture!

Dr Albert DJIGMA,
Président du Conseil d'Administration



ZOOM sur le FONCIER

14 BP 34 Ouagadougou 14
Tel : 25 37 68 50
Email : se.onfbf@onf-bf.org

- Directeur de Publication : Dr Albert DJIGMA, PCA
- Directeur de Publication délégué : Issifou GANOU, S.E
- Rédacteur en Chef : Caroline OUEDRAOGO
- Comité de rédaction :
 - Issifou GANOU ;
 - Dr Barbara KY.
- Secrétariat de rédaction: Caroline OUEDRAOGO
- Maquette impression : IP/APAO
78219904

La situation des Services fonciers ruraux (SFR) dans le contexte de la transition

Pour son premier numéro, ZOOM sur le FONCIER a retenu de vous présenter la situation des SFR dans le contexte de la transition, au regard de certaines dispositions en vigueur. Pour cela, il a rencontré pour vous le Directeur général de l'Aménagement du Territoire et du Développement Local (DGAT-DL), en la personne de Monsieur Jean Marie Ouattara. Dans l'interview ci-dessous, il évoque également la situation générale de l'aménagement du territoire au Burkina Faso.

ZOOM sur le FONCIER (ZF) : Pouvez-vous vous présenter ainsi que votre institution à travers sa mission et ses attributions ?

Je suis Jean Marie Ouattara, Directeur général de l'Aménagement du Territoire et du Développement Local (DGAT-DL) qui est l'une des directions générales principales du Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité (MATDS).

Les missions principales de la Direction Générale de l'Aménagement du Territoire et du Développement Local relèvent des deux branches de nos missions à savoir l'aménagement du territoire d'une part et le développement local d'autre part.

En matière d'aménagement du territoire, nous avons pour mission de mettre en œuvre la Politique Nationale d'Aménagement du Territoire qui prévoit que pour la mise en œuvre de l'aménagement du territoire, il faut faire appel à un certain nombre de moyens qui sont les instruments d'aménagement du territoire, précisément les schémas. En termes de schémas, nous avons le schéma national d'aménagement et du développement durable du territoire qui est un instrument unique. C'est le schéma fondamental. En bas du schéma national, nous avons les schémas régionaux. Chaque région devrait avoir un schéma régional d'aménagement du territoire. Plus bas, on a les schémas provinciaux. Je précise que les schémas provinciaux sont des niveaux de coordination des schémas communaux. En fait, les schémas sont des instruments d'aménagement de notre territoire. Ils sont généralement mis en œuvre par des plans qui sont des instruments d'opérationnalisation des schémas d'aménagement du territoire.

D'autres moyens de mise en œuvre de l'aménagement du territoire sont les structures d'aménagement du territoire. Il y a un certain nombre de structures d'aménagement du territoire qui existent à chaque niveau du découpage territorial. Ce sont des commissions. Nous avons la commission nationale d'aménagement et de développement durable du territoire, les commissions régionales, les commissions provinciales. C'est ainsi que sont articulées les structures d'aménagement du territoire. Leur rôle est de veiller à ce que les instruments d'aménagement que sont les schémas soient élaborés selon les règles de l'art et que ces instruments soient bien articulés entre eux. C'est-à-dire qu'il n'y ait pas de contradiction entre les schémas de niveau inférieur et les schémas de niveau supérieur. C'est dire que le schéma régional se nourrit des orientations du schéma national et le schéma régional tient lieu de source pour le schéma provincial. C'est de cette façon qu'il y'a de la cohérence entre les différents schémas.

Bien sûr, d'autres moyens de mise en œuvre de



M. Jean Marie Ouattara, Directeur général de l'Aménagement du Territoire et du Développement Local

l'aménagement du territoire sont les moyens financiers constitués du budget de l'Etat et des appuis des Partenaires techniques et financiers (PTF).

Comme ces territoires locaux, nous avons les collectivités territoriales avec deux branches à savoir les régions et les communes.

Il s'agit donc de promouvoir le développement de ces collectivités territoriales à travers la facilitation de l'élaboration des plans locaux de développement. Les plans régionaux pour les régions, les plans communaux pour les communes.

En matière d'aménagement du territoire, il s'agit d'aider les collectivités territoriales qui sont les entités qui nous concernent, à élaborer leurs instruments d'aménagement du territoire. En matière de développement local, il s'agit précisément de les appuyer dans l'élaboration de leurs plans locaux de développement. Ainsi s'énoncent les différentes missions de la direction générale de l'aménagement et du développement local. Cela découle bien entendu de la lettre de mission du Ministre qui a en charge l'administration du territoire, soit le MATDS.

Z. F. : Monsieur le DGAT-DL, récemment votre direction a connu un changement dans sa dé-

nomination. Quelles en sont les implications en termes de mission et d'attributions ?

Précédemment, cette Direction était rattachée au Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) et de dénommait la DGAT-DLR (Développement Local et Régional), ensuite elle est devenue la DGAT-AD (Appui à la Décentralisation) en étant toujours rattachée au MEF. Je suis le premier DG depuis que cette direction a été détachée du MEF, avec la nouvelle dénomination DGAT-DL, avec DL pour Développement Local. Le Développement local et régional (DLR) n'est pas approprié. Il s'agit plutôt du Développement Local qui comporte aussi bien les régions que les communes. Alors, j'ai fait baptiser DL tout court.

Z. F. : Quelles sont les implications ou conséquences du rattachement de votre direction au Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité (MATDS)?

Il faut noter que le MATDS est le ministère qui a en charge les collectivités territoriales. Les collectivités territoriales dans notre pays sont des entités

territoriales constituées par une personnalité juridique. Elles sont des lieux de développement du pays. C'est à partir de ces territoires que se fait le développement à la base. L'aménagement du territoire dans ce ministère signifie qu'il faut mettre l'accent désormais sur le développement territorial. C'est-à-dire d'amener l'aménagement du territoire au niveau des collectivités territoriales. Alors, il s'agira d'approfondir et de mettre l'accent sur l'élaboration d'instruments d'aménagement de ces territoires, notamment des schémas régionaux au niveau des régions et des schémas communaux appropriés au niveau des communes.

En plus des instruments d'aménagement du territoire, il y a l'aspect développement local où il faut effectivement apporter beaucoup de rationalité dans le développement socio-économique de ces collectivités territoriales en faisant en sorte que chaque collectivité territoriale ait son plan global de développement. Des plans régionaux de Développement (PRD) et des plans communaux de Développement (PCD). Ces plans doivent se nourrir en fait des orientations des schémas qui se situent au niveau supérieur, à savoir que le schéma régional pour l'aménagement du territoire donne les orientations desquels doivent forcément s'inspirer les plans régionaux de développement. Ainsi, de même au niveau communal, les plans communaux de développement doivent s'inspirer des orientations données par les schémas à ces niveaux. Aussi, le fait de rattacher l'aménagement du territoire au ministère en charge du développement territorial signifie que l'accent est mis sur le développement territorial.

Concrètement, en matière de développement local par exemple, nous devons nous mettre en rapport rapidement avec l'ensemble des projets et programmes de développement de notre pays qui interviennent dans le cadre du renforcement des plans de développement, afin de leur montrer que notre ministère porte en fait le dossier du développement local. A ce titre, nous sommes un facilitateur de leurs actions, eux qui appuient les collectivités locales à élaborer les plans locaux de développement. A partir de cette position, nous pouvons facilement créer une banque de données, pour qu'à partir d'un seul centre tout acteur qui veut se procurer des informations puisse les avoir. Voici comment peuvent être présentées les conséquences de ce rattachement.

Z. F. : Quelles est la situation de l'aménagement du territoire et du développement local au Burkina Faso, en termes d'avancées enregistrées, de difficultés rencontrées et de perspectives ?

En matière d'aménagement du territoire, notre pays ne dispose pas encore schéma national d'aménagement et du développement durable du territoire. Les textes ont prévu que cet instrument fondamental de l'aménagement du territoire soit adopté par une loi. C'est dire que l'instrument est soumis à la procédure législative classique. Il faut donc un avant-projet de loi, ensuite un projet de loi et enfin

une loi. L'avant-projet de schéma national d'aménagement du territoire a été élaboré par des techniciens qui l'ont soumis au gouvernement qui a adopté le projet de schéma national d'aménagement du territoire. Alors, ce projet a été adopté par le gouvernement et celui-ci a saisi l'Assemblée Nationale en son temps pour adopter le schéma à travers la loi. Mais les événements des 30 et 31 octobre sont survenus et la loi n'a pas pu être examinée. Aujourd'hui, nous devons recommencer le processus uniquement au niveau du gouvernement. Seulement, la transition devrait adopter le schéma lui-même, le projet de schéma puis saisir ensuite le Conseil National de Transition (CNT). Nous sommes dans ce processus. Comme les schémas se tiennent de haut en bas, si on n'a pas le schéma national, on n'a pas non plus de schéma régional. Toutefois, nous avons à titre expérimental un schéma régional, le seul du Sahel qui avait été adopté il y a quelques années, mais celui-ci devrait être adapté. Puisque le schéma national va être adopté, nous sommes en train d'élaborer le guide méthodologique d'élaboration des schémas régionaux parce que le Burkina Faso n'en possède pas encore. Lorsque nous allons avoir cet instrument entre les mains, nous allons pouvoir lancer simultanément l'élaboration des 13 schémas régionaux et les consultants qui vont être commis à la tâche, seront tenus de respecter le guide méthodologique qui sera la feuille de route. Toutefois, au niveau communal, nous avons des schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme (SDAU). Il y a plus d'une dizaine dont deux schémas d'aménagement et d'urbanisme qui ont été adoptés. Ce sont des instruments d'aménagement urbain, qui sont prévus par la loi portant Réorganisation Agraire et Foncière (RAF) qui est le fondement juridique de l'aménagement de territoire au Burkina Faso, mais régie principalement par le code de l'urbanisme et de la construction qui est une loi sectorielle, par rapport à la RAF qui est une loi de portée générale.

Z. F. : Est-ce à dire qu'à la date d'aujourd'hui, on ne peut pas parler d'avancées en matière d'aménagement du territoire au Burkina Faso ?

Nous avons quand même des éclaircies, dans la mesure où le schéma national pourrait être bientôt adopté par le Conseil National de la Transition (CNT). Cela sera une grande victoire parce que depuis toujours, le Burkina n'en a jamais disposé. On a commencé l'élaboration de ce schéma d'aménagement depuis 2006. Si ce schéma est adopté, cela ouvrira la voie pour les schémas régionaux. Nous sommes en train d'anticiper, en voulant nous doter du guide méthodologique d'élaboration des schémas régionaux. Il faut dire alors que les procédures sont assez avancées à ce niveau.

Z. F. : Le Burkina Faso est en période de transition et certaines activités foncières au niveau local sont suspendues et l'opinion voudrait que cela affecte le fonctionnement des collectivités territoriales. Quels commentaires faites-vous de cela ?

Les collectivités territoriales sont des organes dirigeants qui sont composés d'élus et présidés, soit par le Maire, soit par le Président du Conseil régional. Alors avec les événements d'octobre 2014, ces organes élus ont été dissouts. En lieu et place, on a institué des délégations spéciales, présidées en milieu rural par le préfet et en milieu urbain par les anciens secrétaires généraux (SG) d'arrondissements. Dans les grandes villes, au niveau supérieur le Commissaire est le Président de la délégation spéciale de la ville de Bobo et de Ouagadougou. Les attributions dévolues aux conseillers élus sont exactement les mêmes que celles portées aujourd'hui par les délégations spéciales. Alors, à peu de chose près, les activités de ces collectivités territoriales ne sont pas affectées. Malheureusement, il y'a une compréhension erronée des populations qui vont à l'extrême, surtout lorsque ces populations se réfèrent aux communiqué N° 9 (NDLR : communiqué du Gouvernement de la transition sur la suspension des opérations de lotissement et les attributions de parcelles) des autorités de la Transition. Les autorités de la transition avaient supprimé un certain nombre d'activités du foncier notamment les lotissements. Ces incompréhensions ont conduit les autorités à communiquer par décret pour clarifier un peu le contenu. En substance, ce sont les opérations de lotissements et les attributions de parcelles qui sont suspendues. Quant aux structures de gestion foncière locales, leur fonctionnement n'est pas affecté par la suspension, notamment les services fonciers ruraux, les commissions foncières villageoises qui ne sont aucunement affectés. Normalement, c'est ainsi. Malheureusement, les gens ont fait des extrapolations. Même les autorités locales qui ont été désignées rechignent à prendre des initiatives. Je reconnais cela et cette situation a suscité un projet de circulaire interministériel, devant être signé par le MEF et le MATDS pour encourager, rassurer ces autorités désignées pour qu'elles puissent poser un certain nombre d'actes cruciaux en matière foncière, l'effort recherché ici étant de faire en sorte de l'administration communale puisse continuer de fonctionner comme de par le passé, sauf en matière de lotissements et en matière d'attribution de parcelles. Il faut donc que les uns et les autres soient rassurés sur la continuité de l'administration. Les actes de mutations des parcelles peuvent toujours se faire sans aucun problème.

Z. F. : Cela voudrait-il dire que les services fonciers ruraux (SFR) et bureaux domaniaux (BD), ne sont en aucun cas affectés dans leur fonctionnement par la suspension des opérations de lotissements ?

Il est bien dit qu'il s'agit uniquement des opérations de lotissement et d'attributions de parcelles. En dehors de cela, les structures dont vous parlez peuvent poser tout autre acte ■

Le foncier : les attentes des acteurs vis-à-vis de l'ONF-BF

Ils sont tous des acteurs de premier plan dans la chaîne foncière et ils sont membres de l'un ou l'autre des quatre (4) collèges qui composent l'ONF-BF. Ils sont respectivement représentants des directions centrales de l'Etat, du secteur privé et des organisations de la société civile et ils ont bien voulu faire connaître leurs priorités en termes de problématiques foncières et surtout leurs attentes vis-à-vis de l'Observatoire National du Foncier au Burkina Faso (ONF-BF). Leurs préoccupations vous sont transmises dans les lignes qui suivent.

M. Jean Marie OUATTARA, Directeur de l'Aménagement du Territoire et du Développement Local (DGAT-DL).



La DGAT-DL relève du Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité (MATDS) et c'est ce ministère qui assure la tutelle des collectivités territoriales.

Les missions principales de la Direction Générale de l'Aménagement du Territoire et du Développement Local sont liées aux deux branches de ses attributions à savoir l'aménagement du territoire d'une part et le développement local d'autre part. En matière d'aménagement du territoire, la DGAT-DL a pour mission de mettre en œuvre la Politique Nationale d'Aménagement du Territoire qui prévoit que pour la mise en œuvre de l'aménagement du territoire. Cela fait appel à un certain nombre de moyens qui sont les instruments d'aménagement du territoire, précisément les schémas qui sont généralement mis en œuvre par des plans qui à leur tour sont des instruments d'opérationnalisation des schémas d'aménagement et du territoire.

Aussi, M. OUATTARA, sur la question relative aux problématiques foncières prioritaires au Burkina Faso dira ceci : « les grandes problématiques foncières n'ont pas mué fondamentalement depuis une trentaine d'années. La question principale est de savoir comment utiliser le foncier pour atteindre l'autosuffisance alimentaire. La 2^e problématique foncière est comment donner un logement à tout le monde à partir du foncier et enfin, le 3^e élément qui a été ajouté en 2009, comment mettre à la disposition des populations des terres sécurisées en milieu rural. La question de la sécurisation des terres est importante ».

Et pour résoudre ces problématiques, M. OUATTARA propose : « En milieu rural, il s'agit de faire de grands aménagements et de les mettre à la

disposition des populations avec des titres d'occupation spécifiques sécurisés. En milieu urbain, il est question de voir par les lotissements, comment donner des logements décents, pas forcément un terrain, mais des logements décents, sur des espaces aménagés aux populations ».

La tâche fondamentale de la DGAT-DL étant de procéder à l'aménagement des territoires à travers des opérations réalisées dans le respect des droits foncières des occupants, ses attentes vis-à-vis de l'ONF-BF s'énoncent en ces termes : « une des missions de l'observatoire est de regarder si les aménagements sont faits dans le respect des droits des uns et des autres. Et un des indicateurs appropriés est de s'assurer chaque fois qu'il y a un acte déclaratif d'utilité publique qui a été pris dans le respect de toute la procédure : depuis l'annonce de l'opération à réaliser, le recueil du point de vue de la population (soit leur adhésion ou leur refus). C'est leur adhésion qui sera sanctionnée par l'acte de déclaration d'utilité publique ».

Sur la question du financement des activités en matière foncière, le Directeur de l'Aménagement du Territoire et du Développement Local (DGAT-DL) reconnaît que les financements ne sont pas toujours suffisants, mais loin d'être une fatalité, cette situation peut trouver sa solution à travers « des projets prêts à être soumis pour financement, des projets bien montés, destinés à résoudre une problématique foncière, des projets qui soient vendables ».

M. N. Henri OUEDRAOGO, Directeur des Affaires Domaniales et Foncières (DADF) à la Direction Générale des Impôts (DGI)



La Direction Générale des Impôts (DGI), une des structures centrales du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) a pour mission entre autres l'élaboration, l'application de la législation

domaniale, foncière et cadastrale et le recouvrement des droits et taxes y afférents. C'est à ce titre qu'elle est chargée de gérer le domaine foncier national (préparation des titres d'attribution à la signature de l'autorité compétente) en attendant la constitution du domaine foncier des collectivités territoriales et d'administrer la publicité foncière (délivrance de titres de propriété).

Selon M. OUEDRAOGO, Directeur des Affaires Domaniales et Foncières (DADF) les problématiques foncières prioritaires au Burkina Faso sont les suivantes :

le non-respect de la législation domaniale et foncière ;

le manque de ressources pour la mise en place d'un fichier permettant d'identifier le terrain et le propriétaire avec l'étendue de ses droits ;

le refus de chaque institution de s'en tenir à sa compétence ;

la multiplicité des intervenants dans le foncier ;

la non prise en compte des services techniques dans l'exécution des projets (cas d'expropriation de terres dans les aménagements).

En termes d'attentes, la DGI attend de l'ONF-BF : « la mutualisation des données des institutions de la chaîne foncière et projets intervenant dans le foncier ainsi que la mise en place de fichier pour chaque situation foncière (urbain, rural, aménagements agrosylvopastoraux) ».

En matière de financement des activités foncières, M. OUEDRAOGO estime que « le financement partiel n'est pas indiqué pour l'atteinte des objectifs. Seule la continuité peut permettre de résoudre la collecte des données pour toutes les institutions. Le cas est patent avec l'informatisation des parcelles (DGI, DGUTF, Mairies) ou toutes les tentatives sont restées vaines au motif qu'à la fin du projet l'opération s'arrête et chaque fois il faut reprendre les mêmes actions, le budget n'étant pas suffisant ».

Brahima Zié OUATTARA, Coordonnateur des activités et Gérant du cabinet Opérations de Développement, Etudes et Conseils (ODEC)

Dans le Conseil d'Administration de l'ONF-BF, M. Brahima Zié OUATTARA occupe le poste de Secrétaire Chargé des Activités Scientifiques et il représente le collège du secteur privé dans le comité de suivi pour l'élaboration du programme d'activités de l'ONF-BF.

Le Cabinet ODEC est celui-là qui, a conduit en groupement avec le CIRAD Montpellier, l'étude de faisabilité dans le cadre de la mise en place de



l'ONF-BF au compte de MCA-BF en 2011. C'est dire qu'il a pleinement participé au processus de mise en place de l'Observatoire National du Foncier au Burkina Faso.

M. OUATTARA estime qu'en matière foncière au Burkina Faso, toutes les problématiques sont importantes, mais certaines, à son sens paraissent plus urgentes.. Sont de celles-là:

l'aménagement de l'espace (organisation) car il aidera à atténuer les conflits fonciers ;

l'absence ou négation des aires de pâtures et couloirs d'accès aux ressources pour les animaux ;

le déficit des chartes foncières locales et/ou non appliquée ;

la remise en cause des anciens accords fonciers ;

la multiplication des centres de décision et de gestion du foncier des lignages ;

le faible niveau de sécurité foncière de certains acteurs ;

le besoin de sécurisation des investissements pour favoriser la production et le développement économique en milieu rural ;

la sauvegarde des forêts protégées dans les communes ;

l'existence et ou la création de villages administratifs sans terroir ;

l'absence d'espace au nom de certaines collectivités territoriales ;

les effets induits des nombreux sites aurifères ;

la saturation foncière ou espace fini de certains terroirs.

En termes d'attentes, M. OUATTARA dira que l'ONF-BF doit : « *effectivement apporter son input à la gouvernance foncière dans le but de la construction d'une cohabitation paisible entre communautés et améliorer la compréhension des textes sur le foncier par les usagers* ».

En somme, il attend que « *l'ONF-BF remplisse pleinement sa mission qui est celle de contribuer à l'amélioration de la gouvernance foncière à travers la production et la diffusion d'informations foncières en vue de faire du foncier, un facteur de développement durable* ».

Sur la question relative au financement des activités en lien avec le foncier, le point de vue de M. OUATTARA est le suivant : « sans moyens financiers il sera difficile à l'ONF-BF d'apporter sa contribution au développement du pays » Et il poursuit en proposant des pistes de solutions : « *l'Etat devrait apporter sa contribution. Il en est de même pour les partenaires techniques et financiers (PTF)* ».

Toutefois, il estime qu'il « *convient d'approfondir très rapidement la réflexion sur comment l'ONF-BF peut s'autofinancer à travers la réalisation de certaines activités. Comment l'ONF-BF peut se vendre* ».

M. Léandre GUIGMA, Architecte-Urbaniste, membre de l'Ordre des Architectes du Burkina (OAB)



M. GUIGMA est membre du Conseil d'Administration de l'Observatoire National du Foncier au Burkina Faso (ONF-BF), et ce, au titre du collège des Organisations de la Société Civile (OSC).

L'Ordre des Architectes du Burkina (OAB) a pour mission de défendre et de promouvoir la qualité architecturale. Il veille au respect des conditions d'exercice de la profession d'architecte au Burkina Faso. Par son travail, l'architecte contribue à l'amélioration du cadre de vie et au bien-être social des populations.

Au regard de sa mission, l'OAB est un acteur privilégié de la chaîne foncière. Pour cet acteur, deux (02) enjeux majeurs caractérisent le foncier : « *Le premier enjeu est celui de la conformité de la destination des sols avec celle de l'immeuble bâti ou en projet: certains clients demandent aux architectes de réaliser des projets d'équipement (hôtel, immeubles de services...) sur des parcelles d'habitation ou des édifices privés sur des réserves publiques (espaces verts, réserves administratives...), avant même que la procédure de changement de destination ne soit complètement aboutie. Après la livraison du projet d'architecture,*

qui est souvent sollicité dans le cadre de la procédure de changement de destination de la parcelle, certains clients réalisent leurs projets à l'insu de l'architecte concepteur, avec tous les risques de travestir la logique et la cohérence architecturale initiale ».

Le deuxième enjeu tout aussi important « *est lié à la densification des villes. Le taux de mise en valeur des parcelles de Ouagadougou est inférieur à 50%. Pourtant à proximité des zones loties des quartiers non lotis se densifient, sur des terrains non reconnus par l'administration publique. Dans ces quartiers non lotis ou dans les périphéries urbaines, de grandes superficies de terrains sont vendues par les « propriétaires » terriens traditionnels à des individus qui les délimitent et les laissent pendant plusieurs années « en jachère ».* Ces accaparements de terres contribuent ainsi au gaspillage foncier et à l'étalement des villes ».

Telles sont les problématiques majeures du point de vue de l'OAB.

De l'ONF-BF, l'OAB attend qu'il « *puisse permettre aux institutions productrices et/ou détentrices de données foncières de bien vouloir les échanger en vue de faciliter l'obtention d'informations foncières fiables* ».

Au passage, M. GUIGMA cite quelques problèmes qui motivent les attentes de l'OAB « *A Ouagadougou par exemple, les plans de la ville diffèrent d'une institution à l'autre ; les changements de destination des sols ne sont pas régulièrement mis à jour ; les cahiers de charges spécifiques et règlements d'urbanisme ne sont suffisamment vulgarisés, ce qui ne facilite pas le travail des architectes dans leur rôle de satisfaire aux besoins de leurs clients, tout en respectant les règles d'urbanisme et de construction en vigueur* ».

Pour finir, M. GUIGMA estime que « *le foncier est un immense potentiel financier inexploité au Burkina Faso* ». Il explique son point de vue par le fait que les textes juridiques qui encadrent la gestion foncière au Burkina Faso ne sont pas toujours respectés, d'où le recouvrement incomplet des taxes de jouissance. Il va plus loin en évoquant le retrait des parcelles non mises en valeur après le délai de rigueur qui est de 5 ans.

Selon lui, les outils de gestion foncière qui nécessitent une numérisation intégrale par le cadastre ne sont pas disponibles et « *le cadre juridique reste muet sur certaines dispositions en faveur de la mobilisation des ressources financières provenant du foncier, comme la taxation des terrains nus ou insuffisamment mis en valeur afin de freiner la spéculation foncière* » conclut-il ■

L'ONF-BF, au service d'une meilleure gouvernance au Burkina Faso

Porté sur les fonds baptismaux le 3 juillet 2014 à travers l'Assemblée Générale constitutive, l'Observatoire National du Foncier au Burkina Faso (ONF-BF) est le résultat de la réflexion de plusieurs acteurs du foncier au regard des défis actuels dans le secteur. Sa création marque alors l'aboutissement d'un long processus ponctué par des étapes aussi importantes les unes que les autres.

De la création de l'ONF – BF

Le processus de création de l'Observatoire National du Foncier au Burkina Faso (ONF-BF) a débuté en 2011 avec la réalisation de l'étude de faisabilité qui a proposé les conditions de création d'une telle institution, notamment ses missions, sa forme juridique et son ancrage institutionnel. Depuis cette date, le processus s'est interrompu pour n'être relancé qu'en 2014. Un consultant a été recruté en 2013 pour travailler à la mise en place de l'ONF-BF. C'est ainsi que le processus a repris, avec la tenue de deux (2) ateliers de concertation qui ont concerné l'ensemble des acteurs de la chaîne foncière.

La mise en place de l'ONF-BF a été également suscitée par un contexte marqué par des initiatives internationales au nombre desquelles nous retiendrons le sommet du G8 initié en juin 2013 sur la transparence pour l'amélioration de la gouvernance foncière.

Enfin, l'ONF-BF est une émanation du MCA-BF à travers le Projet de Sécurisation Foncière (PSF / MCA-BF) dont de nombreuses actions sont toujours en cours de mise en œuvre sur le terrain.

Pour son enracinement institutionnel, c'est la forme associative qui a été retenue, parce que cette option présente plus d'avantages que de limites. Au titre des avantages, on compte :

- La fédération des acteurs ;
- Le risque atténué de conflits d'intérêt ;
- La transparence des clivages politico-administratifs ;
- La flexibilité ;

La possibilité de nouer des partenariats stratégiques.

La limite de cette option reste principalement l'exclusion du financement public.

Suite à l'Assemblée générale constitutive, le dossier de demande de récépissé pour consacrer officiellement l'existence de l'ONF-BF et lui permettre de mener ses activités dans la légalité, a été constitué. Il a été déposé le 11 juillet 2014 auprès du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Sécurité (MATS). Le récépissé de déclaration N° 2014/001140/MATS/SG/DGLP/DOSOC a été obtenu dès le 18 juillet 2014.

De la mission et des attributions de l'ONF-BF

L'ONF-BF a pour mission de contribuer à l'amélioration de la gouvernance foncière à travers la production et la diffusion d'informations foncières en vue de faire du foncier, un facteur de développement durable (Article 3 des Statuts de l'ONF-BF).

Plus précisément, ses attributions sont :

- produire, collecter, traiter et capitaliser l'information foncière afin d'aider à la prise de décision aux niveaux national et local ;
- analyser et éclairer les problématiques foncières nationales et locales, pour accompagner les réformes politiques, institutionnelles et juridiques en cours et préparer, dans une démarche prospective, les réformes futures ;
- diffuser et vulgariser l'information sur les principales thématiques foncières afin d'en faciliter l'accès aux populations ;
- coordonner, rassembler, centraliser et gérer les dif-

férentes initiatives prises dans le domaine de l'information sur le foncier tant au niveau national que local ;

- enrichir la réflexion et valoriser les innovations en matière de gouvernance foncière ;

- apporter un appui à l'évaluation participative des politiques, de la législation et des institutions en matière foncière ;

- assurer la veille et l'anticipation en matière foncière en vue d'améliorer la prise de décision efficace et de prévenir les conflits fonciers ;

- faciliter la recherche du consensus sur les grandes questions foncières et les moyens d'y répondre à travers des espaces appropriés de concertation foncière ;

- identifier et mobiliser les partenaires à travers la création d'un réseau d'acteurs afin de promouvoir des partenariats efficaces dans le domaine foncier ;

contribuer à la prévention et à la résolution pacifique des conflits fonciers au Burkina Faso. (Article 4 des Statuts de l'ONF-BF).

Des organes de l'ONF-BF

L'Observatoire National du Foncier au Burkina Faso (ONF-BF) compte les organes suivants :

- l'Assemblée Générale ;
- le Conseil d'Administration ;
- le Secrétariat Exécutif ;
- le Conseil Scientifique ;
- Le Commissariat aux Comptes.

Des principes de l'ONF-BF

Les membres de l'ONF-BF souscrivent aux principes suivants :

principe d'adhésion volontaire et non discriminatoire : l'ONF-BF est basé sur un acte volontaire d'adhésion et de participation ;

principe de fonctionnement démocratique : les organes de l'ONF-BF sont régulièrement renouvelés et la transparence dans le processus de prise de décision est assurée ;

principe du développement durable : modèle de développement axé sur l'efficacité économique, la viabilité environnementale et l'équité sociale, susceptible de répondre aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs ;

principe d'engagement solidaire : les membres de l'ONF-BF reconnaissent l'existence d'un intérêt commun qui est la promotion d'une meilleure information foncière ;

principe d'autonomie et d'indépendance : la libre administration du patrimoine de l'ONF-BF dans le respect des règles de bonne gestion et sans aucune ingérence extérieure ;

principe de bénévolat : l'exercice non rémunéré, des fonctions par les membres de l'ONF-BF ;

principe de subsidiarité : la conduite des actions en fonction du niveau le plus approprié qui peut être national ou local ou en fonction des compétences reconnues aux différentes institutions ;

principe de bonne gouvernance : le processus grâce auquel sont prises les décisions ayant trait aux terres et à leur utilisation, la manière dont ces décisions sont appliquées et la façon dont les intérêts fonciers conflictuels sont conciliés ;

principe genre : l'analyse du genre sous l'angle des inégalités et des disparités entre hommes et femmes en examinant les différentes catégories sociales dans le but d'une plus grande justice sociale et d'un développement équitable ;

principe de responsabilité : consiste pour chaque acteur du foncier, à assumer la responsabilité de ses actions et à en rendre compte au niveau approprié ;

principe de partenariat : l'institution d'un dialogue permanent entre les représentants des différents groupes d'acteurs du domaine foncier en vue de profiter des complémentarités et des synergies pour une plus grande efficacité dans la gestion de l'ONF-BF ;

principe de progressivité : la mise en œuvre des activités en tenant compte de la nécessité d'opérer graduellement les ajustements opportuns, en fonction de l'évolution des problématiques foncières et des moyens de l'ONF-BF.

De l'Assemblée Générale

L'Assemblée générale se compose de tous les membres de l'ONF-BF. En ce moment, l'ONF-BF en compte une centaine. Elle représente l'universalité des membres et ses décisions obligent chacun d'eux, dans les limites fixées par les Statuts. L'Assemblée générale se réunit en sessions ordinaires au moins une fois par an.

Du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer les actes d'administration intéressant l'ONF-BF et est compétent pour tout ce qui n'est pas réservé de manière expresse, à l'Assemblée générale, par les Statuts.

Le Conseil d'administration est chargé de :

- concevoir la politique et les orientations générales de l'ONF-BF qu'il soumet à l'Assemblée générale pour approbation ;
- assurer le contrôle de qualité des produits de l'ONF-BF ;
- assurer le contrôle de la gestion des ressources financières ;
- déterminer les grandes lignes des actions de communications et de relations publiques ;
- examiner et proposer à l'Assemblée Générale, les demandes d'adhésion des nouveaux membres ;
- proposer à l'Assemblée générale le montant des droits d'adhésion et de la cotisation annuelle ;
- identifier et proposer à l'Assemblée Générale, les personnes physiques ou morales susceptibles d'être admises en qualité de membres d'honneur ou d'observateur ;
- proposer et motiver à l'Assemblée générale, la

Présentation générale de l'ONF-BF

suspension et l'exclusion de membres, conformément à la procédure y relative ;

- fixer des objectifs de résultats au Secrétaire exécutif qu'il évalue sur la base des programmes d'activités en vue de l'accomplissement des missions et de l'atteinte des objectifs de l'ONF-BF ;

- adopter le projet de budget annuel pour proposition à l'Assemblée générale ;

veiller à l'exécution des décisions et des recommandations de l'Assemblée générale ;

- recruter le personnel nécessaire au bon fonctionnement du Secrétariat exécutif et déterminer sa rémunération ;

Le Conseil d'Administration peut déléguer au Président du Conseil d'Administration, les pouvoirs nécessaires à l'administration de l'ONF-BF.

Il est composé d'administrateurs élus par l'Assemblée générale pour un mandat de deux ans, renouvelable une fois. Ceux-ci sont au nombre de dix-neuf (19).

Du Secrétariat Exécutif

Le Secrétariat Exécutif de l'ONF-BF est chargé de :

- appliquer les décisions du Conseil d'Administration ;

- assurer le bon fonctionnement quotidien de l'ONF-BF ;

- appuyer les sessions des Assemblées générales et du Conseil d'Administration ;

- développer les réseaux d'institutions de production de données foncières.

Le Secrétariat Exécutif est composé d'un Secrétaire Exécutif, d'un Spécialiste en Administration et Finances, d'un Spécialiste Chargé d'études, d'une Spécialiste en Communication, d'une Spécialiste en Genre, d'un Spécialiste en Système d'Information et Base de Données et d'une Assistante de Direc-

tion Bilingue.

Le Secrétaire exécutif est nommé par l'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'Administration, pour un mandat de deux (02) ans, renouvelable.

Du Conseil Scientifique

Le Conseil scientifique est un organe consultatif qui a pour rôle de conseiller et de guider l'ONF-BF dans la réalisation de sa mission. Il assure notamment le contrôle de qualité des produits de l'ONF-BF.

Le Conseil Scientifique est composé de dix (10) membres issus des institutions de recherches et des personnes ressources. Il peut s'organiser en comités thématiques pour l'examen de questions spécifiques.

Il se réunit en sessions, chaque fois que de besoin, et au moins une fois par semestre, sur convocation de son Président.

Des Commissaires aux Comptes

Elus parmi les membres à jour de leurs cotisations et en raison de leur compétence particulière en matière de contrôle de gestion et de vérification des comptes ou de leur expérience professionnelle dans ces domaines, pour une durée de deux ans, les commissaires aux comptes ont pour attributions de :

- contrôler la gestion administrative et financière de l'ONF-BF ;

- vérifier la régularité des opérations comptables et la tenue régulière des livres comptables de l'ONF-BF ;

élaborer un rapport de contrôle directement transmis à l'Assemblée générale.

Les commissaires aux comptes exercent un contrôle sur l'ONF-BF au moins deux fois par an.

Des ressources de l'ONF-BF

Les principales ressources de l'ONF-BF sont constituées de :

- les droits d'adhésion ;

- les cotisations des membres ;

- les contributions des membres d'honneur et des observateurs ;

- les dons, legs et subventions divers conformes à ses objectifs et principes.

Les principales ressources de l'ONF-BF peuvent être améliorées par des ressources subsidiaires suivantes :

- les emprunts ;

- les produits de ses activités ;

- les produits financiers.

De la coopération et du partenariat

L'ONF-BF peut, en vue d'atteindre ses objectifs, conclure un accord de coopération avec toute institution nationale et internationale.

Il peut également conclure des protocoles avec des projets et programmes conformes à ses objectifs et principes.

L'ONF-BF, peut, sous réserve du respect de ses objectifs et de ses principes, s'affilier à toute autre organisation nationale, régionale ou internationale faîtière poursuivant les mêmes objectifs.

L'autorisation de signer un accord de coopération ou d'affiliation est donnée par l'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'Administration.

Des défis de l'ONF-BF

L'ONF-BF a élaboré un Programme Quinquennal d'Observation (PQO) sur les cinq (5) prochaines années. Ce PQO sera adopté au cours de la 2^e session du Conseil d'Administration (CA) prévue les 28 et 29 mai 2015 à Ouagadougou.

Les défis de l'ONF-BF seront alors de :

- mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre de son Programme Quinquennal d'Observation ;

- susciter l'engagement de l'ensemble des acteurs de la chaîne foncière dans la mise en œuvre de son Programme Quinquennal d'Observation ;

- d'obtenir l'adhésion des PTF ;

- de préserver son indépendance dans son rôle de veille et d'interpellation en matière foncière ;

- d'assurer l'accessibilité à une information foncière juste et actualisée ■

Portrait du PCA et du Secrétariat Exécutif

Dr. DJIGMA Albert, Président du Conseil d'Administration.

S'il porte le titre de chargé de recherches retraité, c'est certainement pour être dans le formel, autrement, ce Monsieur qui porte plutôt bien ses 71 ans, n'est pas du tout au repos, bien au contraire. C'est un homme ayant régulièrement des engagements, mais toujours disponible qui est à la tête de l'instance dirigeante de l'Observatoire National du Foncier au Burkina Faso (ONF-BF).



Pour preuve, il a assuré les attributions de Président du Conseil d'Administration (PCA) et suppléé l'absence du Secrétaire Exécutif (SE) depuis la création de l'ONF-BF en juillet 2014 et ce, jusqu'au recrutement du Secrétaire exécutif en mars 2015.

Biographie

Titulaire depuis 1983 d'un Doctorat d'Ingénieur en

développement et amélioration des végétaux, Monsieur DJIGMA est, et ce depuis le 19 mai 1987, le Chef traditionnel de Kognoudou dans le département de Kombissiri, Province du Bazèga. Il est membre de structures techniques interministérielles et d'institutions consultatives au nombre desquelles on peut citer :

Le Comité National de Sécurisation Foncière en Milieu Rural (CONA/SFR) suivant arrêté n° 2009 – 040 /MAHRH/CAB du 16 novembre 2009.

L'Observatoire National de Biosécurité (ONB) créé par arrêté n°2008 – 031/MECDV/SG/ANB du 13 juin 2008.

Il assure la Présidence du Conseil d'Administration de l'Observatoire National du Foncier au Burkina Faso (ONF –BF), association à but non lucratif, régie par la loi n° 10/92/ADP, reconnue par récépissé n° 2014 – 1140/MATS/SG/DGLP/DOSOC du 18 juillet 2014.

Dans le contexte de l'ONF-BF, constitué de quatre collègues que sont l'Etat, les collectivités territoriales, le Secteur privé et les Organisations de la société civile, Dr DJIGMA représente la chefferie coutumière.

Quelle a été sa carrière ?

Au titre des responsabilités dans les services techniques publiques le Dr DJIGMA a été : Sélectionneur arachide, soja et sésame, d'abord à l'Institut de Recherches sur les Huiles et Oléagineux (IRHO), puis à l'Institut de Recherches Agronomiques. Cet institut a été appelé (IVRAZ) ; Directeur de la station de recherches agricoles de Kamboincé en 1978 et 1979 ; Directeur de l'Institut de Recherches Agronomiques de 1979 à 1982, institut appelé IVRAZ à partir de mars 1981, puis INERA plus tard ; Chargé de Cours et travaux dirigés sur l'Expérimentation Agricole à l'Institut du Développement Rural, Université de Ouagadougou pour les étudiants de 3^e et 4^e année au cours de années universitaires 1985/86 et 1986/87 ; Directeur Général du Centre National de Recherches Scientifiques et Technologiques (CNRST) de Juillet 1987 à novembre 1987 ; Directeur du premier Programme National de Gestion des Terroirs (PNGT1.) de 1996 à 2001.

Dr DJIGMA a assumé des fonctions politiques en tant que Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage du Burkina Faso de Novembre 1987 à juillet 1991, puis de conseiller municipal de 2000 à 2006

Dans le privé, Dr DJIGMA est Consultant en déve-

Présentation générale de l'ONF-BF

loppement rural. Il a géré le bureau d'études (SERA) de 2002 à 2011.

Près de deux décennies comme Consultant !

« *Consultant en développement rural* », telle est la signature qu'il appose en bas de ses emails. Tenez, il totalise 18 années de consultation ! C'est donc un consultant plein d'expériences que Dr DJIGMA, dont les domaines de compétences aussi divers que variés peuvent être résumés ainsi qu'il suit :

- Identification, préparation et évaluation de projets et programmes de développement rural décentralisé.
- Organisation et gestion des projets et programmes de recherches agricoles.
- Organisation et gestion des projets et programmes de développement rural.
- Etudes et appuis en développement institutionnel.

Dr DJIGMA Albert est auteur ou co-auteur de plusieurs publications sur les oléagineux annuels (Arachide, Sésame et soja). Il a également publié des rapports et des documents thématiques en lien avec le développement rural.

Dr DJIGMA Albert a été élevé au rang Officier de l'Ordre National du Burkina Faso par Décret 94-433/PRES/GC du 09 décembre 1994 et a été fait Commandeur de l'Ordre National du Burkina Faso par Décret n° 2007 - 15/PRES/GC du 18 janvier 2007.

Alors, l'ONF-BF peut s'enorgueillir d'avoir à sa tête un tel, pétri de sagesse et d'expériences. Vivement que sa vigueur et son engagement puisse faire de nombreuses émules au sein de l'ONF-BF et bien au-delà !

Monsieur Issifou GANOU, Secrétaire Exécutif

Il est à la tête de l'équipe exécutive de l'ONF-BF au poste de Secrétaire exécutif (SE), équipe qu'il a rejointe en mars 2015, après être parti du Millennium Challenge Account Burkina Faso (MCA-BF) où il a occupé le poste de Land Governance Senior Project Manager au Projet de Sécurisation Foncière (PSF).



C'est un manager qui totalise 26 ans d'expériences à travers respectivement les postes suivants : **Conseiller adjoint** en bonne gouvernance locale et économique à l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas à Ouagadougou ;

Chargé de Programme d'appui aux Opérations à Terme / Réseau MARP ;

Directeur régional de l'économie et du développement de la Région du Nord ; **Directeur National** du Projet de Gestion des Ressources Naturelles dans le SENO et le YAGHA financé par DANIDA ;

Directeur National du Projet de Développement Intégré du SENO BKF/90/X01 financé par UNSO (Programme des Nations Unies pour la Zone Soudano Sahélienne).

Monsieur GANOU est titulaire des diplômes suivants :

DESS de Chargé d'Analyse et de Perspectives Territoriale de l'Université de Poitiers / France ;

Maîtrise de Géographie : Université/ Ouagadougou Burkina - Faso ;

Certificat de stage en Système d'Information Géographique à Institut Forhom de La Rochelle en France ;

Certificat de Spécialisation en Gestion des Organismes Economiques Paysans au CNEARC de Montpellier / France ;

Certificat de Spécialisation en Dynamiques Locales de Développement Planification et Gestion des Ressources Naturelles au CNEARC de Montpellier / France.

OUEDRAOGO Lambert, Spécialiste en Administration et Finances.

Il a débuté son expérience professionnelle en 1992 au PNGT, comme Comptable d'où il partira pour PROMACO en juillet 1997. Il y restera jusqu'en juillet 2014, date à laquelle il a, à l'instar d'autres cadres de l'ONF-BF rejoint l'équipe. Sa carrière à PROMACO a connu des évolutions, le faisant passer de Comptable à Chef de service de comptabilité et ensuite à Chef de Service Administration, Logistique et Comptabilité.

Monsieur OUEDRAOGO Lambert jouit alors d'une expérience confirmée dans la gestion financière des Programmes et c'est cette expérience qu'il met à la disposition de l'ONF-BF depuis son recrutement.

Titulaire d'une Maîtrise en Sciences et Techniques Comptables et Financières, Spécialiste Monsieur OUEDRAOGO Lambert fait en ce moment un Master II en Comptabilité, Contrôle et Audit dont le mémoire est en cours.

M. OUEDRAOGO Moussa, Spécialiste chargé d'Etudes

Ingénieur de développement rural, M. OUEDRAOGO est diplômé de l'Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso/Institut du Développement Rural (Ingénieur de Développement Rural et DEA en Gestion Intégrée des Ressources Naturelles) depuis 1999. En 2008, il s'est spécialisé en Master en Eau et Environnement option : Gestion Intégrée des Ressources avec l'Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement (2iE). M. OUEDRAOGO est depuis plus de 17 ans un professionnel dans le secteur du développement rural, la Gestion Intégrée des Ressources Naturelles, les changements climatiques, le foncier et le développement durable. Il a occupé de nombreux postes aux plans national et sous régional dans le secteur du développement local et de la gestion des terroirs.



Tongnoma Caroline OUEDRAOGO, Spécialiste en Communication

Caroline OUEDRAOGO est diplômée de l'Université de Ouagadougou, filière Arts et Communication section Presse en 1997, où elle a obtenu la Maîtrise. En 2013-2014,



elle s'est spécialisée en Communication et Marketing (Master 2) à l'Institut International de Management (IIM).

Caroline OUEDRAOGO est depuis 18 ans une professionnelle dans le domaine de la Communication, plus particulièrement dans la conception, l'élaboration et la diffusion de supports de communication, ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de communication.

Elle a travaillé dans des institutions nationales, régionales et internationales, occupant respectivement les postes de *Coordonnatrice des activités d'Information Education et Communication (IEC)* à l'Association Burkinabè pour le Bien-être Familial (ABBEF) à Ouagadougou, de *Responsable par intérim du Département de Communication* au Réseau de Communication, d'information et de Formation des Femmes dans les ONG et Associations au Burkina Faso (RECIF/ONG-BF) à Ouagadougou, de *Chargée de communication et du réseau régional de diffusion* au Centre International de Recherche-Développement sur l'Elevage en zone Subhumide (CIRDES) à Bobo-Dioulasso, de *Expert régional en Communication de l'ONUDI* pour le Programme Qualité de l'Afrique de l'Ouest, Composante UEMOA à Ouagadougou. Juste avant d'intégrer l'équipe de l'ONF-BF en juillet 2014, elle officiait comme Déléguée Régionale d'ECLIPSE SA, une « *Start Up* » franco-Burkinabè sur les Energies nouvelles renouvelables (ENR).

Dr. KY Barbara, Spécialiste en Genre

Dr Barbara KY est Economiste spécialisée en genre. Titulaire d'un doctorat en Economie du Développement de l'Université Paris Descartes, elle est experte en genre de l'Institut des hautes études internationales de Genève. Avant de rejoindre l'ONF-BF, elle a eu une dizaine d'années d'expérience dans la recherche scientifique et la consultation. En effet, elle fut consultante entre autres pour la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA, Addis Abeba), UN WOMEN (Dakar), Genre en Action (France), etc. Chercheuse associée à l'IRD (Institut de Recherche pour le Développement), ses principales thématiques d'expertise sont : genre et développement, les questions foncières, les statistiques budget-temps, le travail non rémunéré, la pauvreté.

Dr. Ky a également un post-master en Management International (Université Paris-Dauphine/American University, Washington D-C) et divers certificats sur la comptabilisation de la contribution économique des hommes et des femmes à partir des statistiques TUS (National Academy of Statistical Administration, Noida, Inde).

Dr KY est auteure de plusieurs articles dont le plus récent est « Genre et Résilience » In Fragilités et résilience : les nouvelles frontières de la mondialisation, 2014, un ouvrage du Ministère français des Affaires Etrangères publié aux éditions Karthala, Paris.



Présentation générale de l'ONF-BF

Yir Bê Hôré Médard SOME,
Spécialiste en Système d'information et Base de données

Médard SOME est un ingénieur informaticien-géomaticien qui a fait son expérience essentiellement à l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) entre 2006 et 2014 au poste d'Ingénieur systèmes, Responsable Informatique Adjoint. Il quittera ce poste pour l'ONF-BF en juillet 2014.

Monsieur SOME est titulaire d'un Master 2 Informatique Appliquée aux Systèmes d'Information Géographique (SIG), obtenu après une Maîtrise MIAGE, Méthodes Informatiques Appliquées à la Gestion et un Diplôme d'ingénieur des travaux



informatiques (Analyste-programmeur)

L'ingénieur informaticien-géomaticien a également suivi des formations continues en « Analyses spatiales et statistique (IRD) », en « Système informatiques sous Linux », en « Windows (Orsys et Bull Formation, Paris) » et « Internet et Réseaux (AUF&UPB) ».

Kadiatou OUEDRAOGO /HEMA, Assistante de Direction bilingue

Avant d'intégrer l'équipe des experts de l'Observatoire National du Foncier au Burkina Faso (ONF-BF), Kadiatou Timbaï OUEDRAOGO/HEMA a travaillé à l'Institut de Recherche en Sciences de la Santé (IRSS) où elle a occupé les postes d'Administrative Manager pour le compte Projet Missed Opportunities for Maternal and Infant Health (MOMI) et de Secrétaire Bilingue pour le projet FEM-HEALTH de 2011 à début 2013. De début 2013 à juillet 2014, elle a été recrutée



comme Bilingual Assistant au Millennium Challenge Account Burkina Faso (MCA-BF), d'où elle a rejoint l'équipe de l'Observatoire National du Foncier au Burkina Faso (ONF-BF) en qualité d'Assistante Administrative Bilingue en août 2014.

Madame OUEDRAOGO est titulaire d'un Diplôme Universitaire et Technologique (DUT) et d'un Brevet d'Etudes Professionnelles (BEP) en Communication Administration Secrétariat. Pour satisfaire aux nouvelles exigences du métier d'assistante de direction bilingue, elle a opté d'acquérir, des compétences linguistiques. C'est ainsi qu'elle obtint la Licence en **Assistanat de Direction Bilingue**, et le diplôme de Proficiency « langue anglaise « **niveau élevé** » à International Center for Professional Studies (ICPS) au Ghana ■

BREVES

la Directrice régionale de l'USAID visite l'ONF - BF

L'ONF-BF a reçu le 20 mars 2015 dans ses locaux, la visite de Madame Susan FINE, Directrice régionale de l'USAID. Basée au Sénégal, elle couvre le Tchad, la Mauritanie, le Niger et le Burkina Faso.

Accompagnée lors de cette visite par Monsieur Jim PARYS, le Représentant de l'USAID au Burkina Faso et Madame Michelle CORZINE chargée de Programme Agriculture au Bureau USAID du Burkina Faso, Madame FINE est venue s'enquérir de l'état d'avancement des activités de l'ONF-BF depuis sa mise en place.



Madame Susan FINE

Madame FINE a été reçue par le Président du Conseil d'Administration, le Dr Albert DJIGMA qui avait à ses côtés les experts du Secrétariat exécutif de l'ONF-BF.

Au cours de cette rencontre, Madame FINE et ceux qui l'accompagnaient ont eu droit à deux présentations. La première présentation a porté sur l'ONF-BF de façon générale et la seconde a été consacrée au Programme quinquennal d'Observation qui était encore en élaboration. Ces deux (2) présentations ont donné lieu à des échanges nourris de part et d'autre.

Cette rencontre a été également l'occasion pour le Secrétariat Exécutif d'obtenir des précisions sur certains aspects en lien avec les procédures administratives.

USAID Washington: Timothy FELLA prend contact avec l'ONF-BF

Spécialiste en foncier et droit de propriété à l'USAID à Washington, Monsieur Timothy FELLA a effectué une mission auprès de l'ONF-BF du 02 au 06 mars 2015.

Rencontres de travail et visites de terrain ont ponctué cette mission d'une semaine au cours de laquelle Monsieur FELLA a pu faire connaissance tant avec les membres du Conseil d'Administration que de l'équipe exécutive de l'ONF-BF et échanger avec ses partenaires.

Ainsi, des rencontres de travail ont été tenues respectivement avec la Banque mondiale (BM) et l'Agence Française de Développement (AFD) au titre des partenaires techniques et financiers (PTF), la Direction générale de la Formation et de l'Organisation du Monde Rural (DGFOMR), la Direction générale des Impôts (DGI) et la Direction générale de l'Aménagement du Territoire et du Développement Local (DGAT-DL) au titre des services techniques centraux, l'Association des Municipalités du Burkina Faso (AMBF) et le service foncier rural (SFR) de Loumbila au titre des Collectivités territoriales.

La sortie de terrain auprès du service foncier rural de la commune rurale de Loumbila, commune d'intervention du Millennium Challenge Account – Burkina Faso (MCA-BF) dans le cadre du Projet Sécurisation Foncière (PSF) a permis d'apprécier le niveau de fonctionnalité des SFR et les défis auxquels ils font face après la clôture du Compact du MCA-BF.

En somme, les différentes rencontres organisées ont eu pour objet d'évaluer l'intérêt des acteurs pour les activités de l'ONF-BF et envisager les partenariats futurs, tant techniques que financiers sur la



Timothy FELLA et Kent ELBOW

mise en œuvre de son Programme Quinquennal d'Observation (PQO).

La mission de Monsieur FELLA s'est déroulée en présence de Monsieur Kent ELBOW dont la mission s'est déroulée du 27 février au 13 mars 2015.

Base de données des acteurs du foncier

En vue d'offrir aux acteurs du foncier et aux décideurs des données fiables, l'Observatoire National du Foncier au Burkina Faso (ONF-BF) a entrepris la construction d'une base de données foncière.

L'objectif est de disposer d'informations sur ces acteurs. Ces informations serviront à l'ONF-BF dans ses contacts à établir avec ces acteurs, mais aussi et surtout dans ses actions de diffusion des données foncières.

C'est dans ce cadre que l'ONF-BF a tenu des rencontres avec d'une part les partenaires techniques et financiers (PTF) et d'autre part avec les services techniques centraux des ministères de la chaîne foncière.

Ces échanges ont permis d'identifier les activités de chacun de ses acteurs, leurs intérêts pour le foncier, dans la perspective d'actions en collaboration.

Aussi, les partenaires techniques et financiers suivants ont été rencontrés :

L'Agence Française de Développement (AFD) ;

- l'Union Européenne (UE) ;

- la Banque Mondiale (BM) ;

- le Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA).

Au titre des services techniques rencontrés, on peut citer :

- la Direction générale des impôts (DGI) ;

- la Direction générale des Affaires juridiques et judiciaires (DGJJ) ;

- la Direction générale de la Formation et de l'Organisation du Monde Rural (DGFOMR).

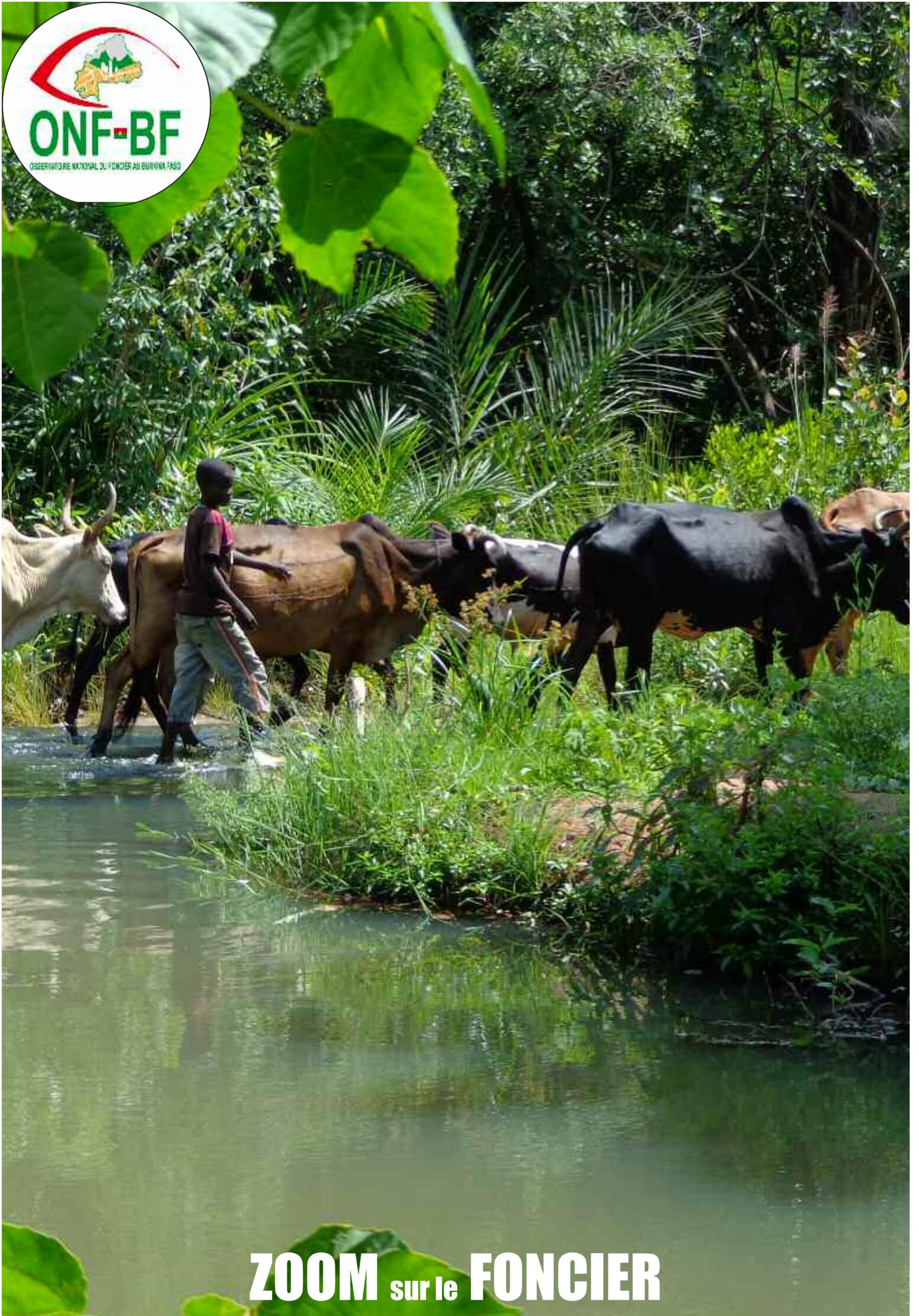
Cette base de données sera complétée, au fur et à mesure des échanges avec les acteurs de la chaîne foncière ■



L'entrée principale du siège de l'ONF-BF sis au 404, Rue 15-728, zone C Ouaga 2000



L'ONF-BF: contribuer à l'amélioration de la gouvernance foncière au Burkina Faso



ZOOM sur le **FONCIER**